

REFLEXION SUR LA POSTURE DE PREVENTION EN SANTE ET TRAVAIL

Journée nationale de l'AFISST
28 novembre 2014

Plan

- 1) La prévention : historique et obstacles actuels
- 2) La démarche de prévention, inscrire chaque action en milieu de travail (AMT) dans une stratégie
- 3) Les postures des préventeurs
- 4) LA Posture de Prévention : préalable à l'AMT
- 5) La Posture de Prévention : un travail

1) Rappel historique de 1947 à 2014

- L'évolution de la législation suit les pratiques sociales
- Elargissement progressif du champ :
 - De l'hygiène et la sécurité (1947) à la santé physique et mentale (2002) et à la désinsertion professionnelle (2011) en passant par les conditions de travail
 - De l'accident et des MP aux risques professionnels
- Extension du nombre et de la place des acteurs (la prévention intégrée, 1976)

1) Des obstacles actuels à la prévention

1. Les changements du travail :

- segmentation croissante de l'organisation et de la gestion => l'interdépendance des entreprises
- extension des entreprises et enseignes à établissements multiples => où est l'autorité ?
- la part croissante de *la relation de service* ou la co-construction de l'activité

2. La dispersion des acteurs institutionnels

3. L'empilement des missions en santé et travail

2) La démarche de prévention : déjouer les obstacles

- Sens commun, manière d'agir, de se mouvoir
- en PRP : la manière d'inscrire une ou des AMT (R.4624-1) dans un objectif stratégique
- une progression adaptée, dans la durée, élaborée avec les acteurs de l'entreprise, qui leur permet d'assumer leur responsabilité respective dans le champ santé-travail (la valeur *factitive* de l'intervention)

2) Le travail au cœur de la démarche

Le travail est central :

- il fait lien entre tous les acteurs de l'entreprise
- il distingue l'action du SST d'une action de santé publique (addiction, risque routier...)
- il est source de cohérence de l'ensemble de toutes les actions du SSTI dans la durée, contre l'effet d'empilement des missions ou de segmentation des risques (une AMT sur un thème sert de référence pour une autre)

2) Les démarches collectives

- pour surmonter la segmentation du travail et la dispersion des préventeurs
 - En direction des PME et TPE, par branches
 - En direction des entreprises à établissements multiples
 - En intervenant sur les filières : donneurs d'ouvrage, financeurs, fournisseurs, entreprises...sur un territoire
 - En concertation entre organismes de prévention
- des modalités qui existent déjà et sont renforcées par le projet de service et CPOM

3) La posture : un préalable à l'AMT

- Sens commun : la relation à l'autre, qui s'établit, s'entretient, s'améliore (ou non)
- en prévention des RP : une relation qui permet aux interlocuteurs de l'entreprise de s'interroger sur leur politique de prévention et de l'améliorer
- Une posture commune à tous quelque soit le métier dans le SSTI

3) Les postures possibles du préventeur en situation :

- Une posture experte : énoncer son savoir, donner les conseils aux interlocuteurs et leur laisser la mise en œuvre
- Une posture d'évitement des difficultés, des conflits : ne rien dire, ne rien entreprendre
- Une posture de « portage », de soutien non à ce que disent ou taisent nos interlocuteurs mais à leur engagement dans la démarche

4) La Posture de Prévention

- Le préventeur individuellement est amené dans l'action à adopter tour à tour ces différentes postures selon les circonstances (apport de connaissance, choix stratégique de ce qui est important...)
- à travers ces changements de posture, il cible la posture de « portage », la Posture de Prévention : soutenir l'implication de l'autre

4) Fondement de la posture de prévention

- Principe de base : *aucun message de prévention efficace ne peut être délivré de l'extérieur, quelque soit sa valeur intrinsèque*
- Construire peu à peu le cadre pour qu'il y ait rencontre des préventeurs et des professionnels, que des professionnels prennent leur place dans la démarche à construire en fonction de leur responsabilité

5) La posture : un travail sur les représentations des professionnels

- Représentations des différents acteurs de l'entreprise sur leur travail et celui des autres, ses risques, ses responsabilités, ses attentes...
- Une posture bienveillante à leur égard qui n'est pas acceptation : comprendre ce que viennent faire ces représentations (leur fonction) dans la démarche envisagée (obstacle ou levier)

5) La posture : un travail des préventeurs sur leurs propres représentations

- Passer d'une approche centrée sur le risque à une approche centrée sur le travail (avec ses ressources et ses risques)
- Repérer et souligner ce qui dans l'entreprise concourt déjà effectivement à la SST
- Elaborer en pluridisciplinarité une stratégie adaptée à l'entreprise
- Inscrire les actions dans la durée
- Capitaliser l'expérience (les échecs comme les réussites)

5) La posture : un travail institutionnel dans et hors le SSTI

- Définition des responsabilités avec des variantes possibles pour expérimenter et s'adapter aux circonstances
- Lieux et temps de réunions de l'équipe pluridisciplinaire où s'élabore la stratégie et l'harmonisation des actions
- Lieux et temps d'élaboration par métier
- Des modalités de capitalisation qualitative
- Une ouverture sur l'extérieur (université, associations, autres SSTI, autres acteurs ...)